

BULLETIN D'INSCRIPTION - L'ENTRACTE

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ___/___/_____

Classe ou profession : _____

Atelier choisi : _____

Adresse (parent 1) : _____

Téléphone : ___/___/___/___/___

Mail : _____@_____

Adresse (parent 2) : _____

Téléphone : ___/___/___/___/___

Mail : _____@_____

Autorisez-vous le Droit de votre image ou celle de votre enfant pour l'association ?

Oui

Non

L'Entracte, école de Théâtre souscrit une assurance Responsabilité Civile pour tous ses élèves.

En vous inscrivant, vous vous engagez à respecter les statuts de l'association et son règlement intérieur ci-contre.

Les chèques seront encaissés en Septembre, Décembre et Mars de l'année.

Toute année commencée est due en entier.

Vous pouvez faire 2 cours d'essai en début d'année. Pour cela il vous suffit de renvoyer le bulletin d'inscription avec l'adhésion annuelle (15€) qui restera acquise à l'Entracte, école de théâtre si toutefois cela ne correspondait pas à vos attentes.

Signature



Plaquette d'inscription Saison 2025-2026

LES ATELIERS

Eveil (4 à 6 ans) : mercredi de 9h45 à 10h45

Tarif : 70euros par trimestre + 15euros d'assurance

Enfants (CE1 au CM2) : mercredi de 10h45 à 12h

Tarif : 85euros par trimestre + 15euros d'assurance

Pré-Ados (6^{ème} à 3^{ème}) : mercredi de 16h45 à 18h15

Tarif : 85euros par trimestre + 15euros d'assurance

Ados (Impro) : mercredi de 18h15 à 19h45

Tarif : 90euros par trimestre + 15euros d'assurance

One Man Show : mercredi de 19h45 à 21h15

Tarif : 90euros par trimestre + 15euros d'assurance

Adultes Théâtre et chanson : mardi de 20h à 22h30

Tarif : 100euros par trimestre + 15euros d'assurance

Pour toute inscription à 2 cours de théâtre, un trimestre Vous est offert (sur le cours le moins cher).

La confirmation d'inscription vous sera envoyée par mail ou par courrier.

Toute année commencée est due en entier.

Répétitions au Centre Didier Lockwood, 131 rue Font aux Aspics à DAMMARIE LES LYS (entrée face au commissariat de police)

L'Entracte, école de théâtre à Dammarie Les Lys, 5 mail du Moulin Clair, 77310 Ponthierry,

Tél : 06.60.99.01.21

Site : www.lentracte77.fr



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : Principes généraux

L'Entracte est une école de théâtre visant les apprentissages du théâtre et de ses techniques. Elle est basée sur la bienveillance, l'entraide, l'écoute, la bonne humeur. Un spectacle de fin d'année sera la finalité du travail. Les activités de l'association sont ouvertes à tous sans condition d'admission, hormis l'assurance d'une assiduité aux cours.

Article 2 : Inscription

Toute inscription est annuelle. Toute année commencée est due en entier.

Aucun désistement n'est accepté, sauf cas de force majeure : raison médicale, déménagement, ou après décision du bureau pour des cas particuliers. Un justificatif (certificat médical, justificatif de domicile...) accompagnera la demande de résiliation. Tout trimestre commencé est néanmoins dû.

Article 3 : Cours d'essais gratuits pour les nouveaux adhérents uniquement

Le nouvel adhérent bénéficie de deux cours d'essais à l'issue desquels il devra confirmer définitivement ou pas son inscription.

Article 4 : Cotisation annuelle

Vous pouvez régler en une, deux ou trois fois, payable dans son intégralité le jour de l'inscription : encaissement en septembre, décembre et mars.

Article 5 : Responsabilité

Les adhérents mineurs ne sont sous la responsabilité du professeur que pendant la durée du cours. Tout accident ayant lieu avant ou après le cours ne pourra être imputé à l'Association. Ainsi, il est demandé aux parents ou toutes personnes accompagnant l'adhérent :

- d'amener l'adhérent sur le parking ou devant la salle et de venir le chercher au même endroit.
- de s'assurer de la présence du professeur avant de laisser l'adhérent.

Article 6 : Motif d'exclusion

Le conseil d'administration peut décider de l'exclusion d'un adhérent pour les motifs suivants :

- Perturbation de l'équilibre du groupe soit par ses absences, soit par son comportement.
- Défaut de règlement de cotisation.

Article 7 : Calendrier des cours

Les cours sont dispensés de septembre à juin, suivant le calendrier des vacances scolaires et des jours fériés.

En cas d'absence du professeur, l'Association se réserve le droit d'annuler le cours et en informera les parents et les élèves dans les meilleurs délais.

Article 8 : Absence

Toute absence d'un adhérent doit être justifiée par un email ou par téléphone le plus tôt possible. Les absences des adhérents ne donnent pas lieu à un remplacement de cours.

Les adhérents doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année et la construction du spectacle le cas échéant.

Signature

Date :

